



# WEBINAIRE - 24 JUIN 2025

## SERVICE CIVIQUE

# 01

## LE SERVICE CIVIQUE

Qu'est-ce que c'est ?



# Un engagement citoyen

Le Service Civique est un **dispositif créé par l'État en 2010**.

C'est l'engagement d'un jeune pour **accomplir une mission d'intérêt général** auprès d'une structure à but non lucratif, ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

L'engagement en service civique permet de **mobiliser la jeunesse face aux défis sociaux et environnementaux**. Le jeune contribue à élaborer une réponse aux besoins de la population et des territoires.

Le jeune volontaire en Service Civique **intervient en complément de l'action des bénévoles et/ou salariés de la structure sans s'y substituer**.

# Principales caractéristiques



## Profil

16 à 25 ans

30 ans en cas de handicap



## Durée

8 mois



## Temps mission

24 à 35h/semaine



## Indemnité

619,83€ net

dont 114,85€ versé par le club



## Formation

3 jours obligatoires

FCC + PSC1



## 1 mission d'intérêt général

parmi les 6 agrées du DFSM

# Accueillir un volontaire c'est

## Soutien aux projets du club

Un volontaire peut **développer des initiatives** que les bénévoles et salariés n'ont pas le temps de mettre en place.

## Dynamisation de la vie associative

Il peut **animer des événements**, renforcer les **actions de sensibilisation et créer du lien** avec les licenciés à travers sa mission d'intérêt général

## Encadrement et accompagnement structuré

Le **DFSM prend en charge l'administratif, les formations et le suivi**, ce qui simplifie la gestion pour les clubs.

## Visibilité et attractivité du club

Un club engagé dans le Service Civique **valorise son image** auprès des partenaires et institutions.

## Coût limité pour le club

Seule l'**indemnité complémentaire (114,85€/mois)** est à charge du club, l'essentiel étant financé par l'État.

# 02

## L'INTERMÉDIATION



# Définition

Le DFSM dispose d'un agrément de service civique délivré par le SDJES76, lui permettant d'agir comme intermédiaire entre les clubs et les volontaires.

## Concrètement :

- Une prise en charge administrative complète (contrats, conventions, plateforme ELISA, outils de suivi, formations)
- Un accompagnement personnalisé (référente dédiée : Lucie Lenormand)
- Un gain de temps et de sécurité juridique pour les clubs

# Bénéfices clubs

- **Aucune démarche administrative complexe** relative aux porteurs de l'agrément
- Possibilité d'accueillir un volontaire sans agrément propre
- **Aide au recrutement** si besoin
- **Formations organisées et prises en charge**
- **Accompagnement** terrain et **soutien** si difficultés
- Matrice de documents fournie (drive nominatif, trames, bilans, plannings...)

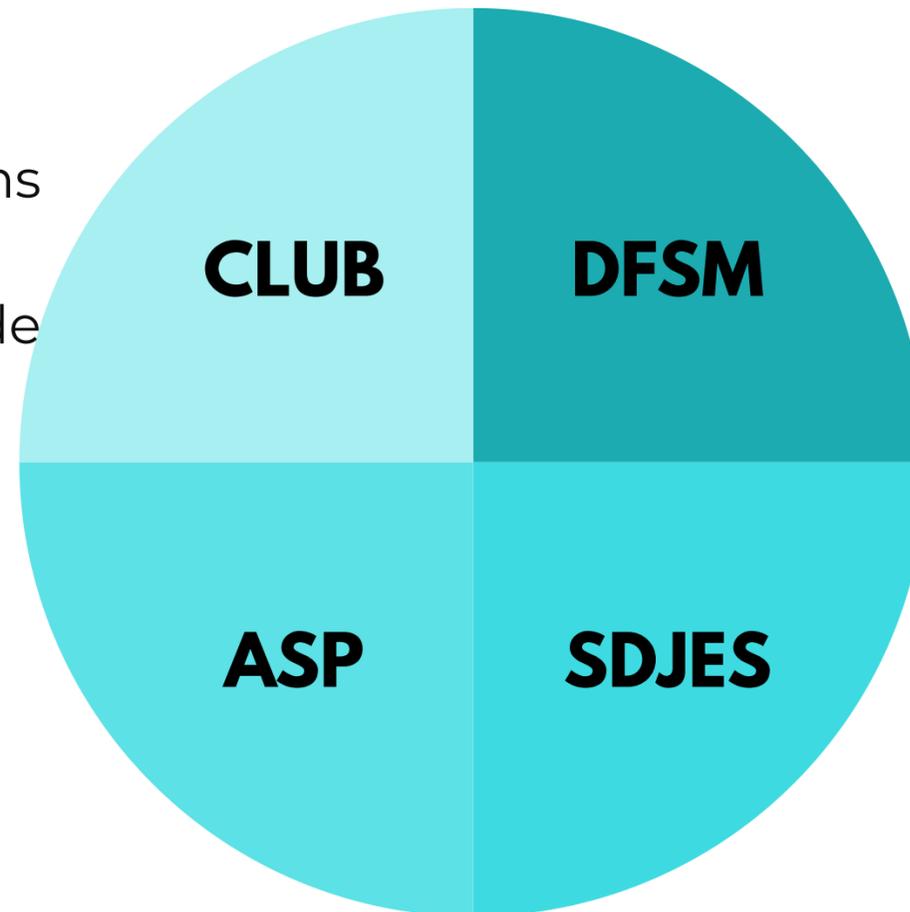
# Bénéfices jeunes

- Mission d'intérêt général valorisante, parmi les 6 missions agréées du DFISM
- Indemnité mensuelle stable
- Formations citoyennes + PSC1
- Accompagnement au projet d'avenir
- Accès à une communauté d'engagement

# Rôle de chacun

- Identifie un tuteur bénéficiant d'une formation et disponible 2h/semaine
- Créé un projet d'accueil du volontaire
- Fais réaliser l'une des 6 missions proposées par le DFSM
- Paiement de la prestation de subsistance : 114,85€/mois

- Valide le contrat
- Paiement de l'indemnité (504,98€/mois)
- Envoie de l'avis de paiement mensuel



- Etablit des missions à destination des volontaires réalisant leur service civique au sein des clubs de football
  - Démarches administratives (agrément, contrats, conventions, déclarations formations, documents de suivis...)
  - Organisation des formations obligatoires
  - Suivi et accompagnement des volontaires et tuteurs
- 
- Délivre l'agrément collectif
  - Effectue des contrôles si nécessaire

# Missions d'intérêt général



## Valeurs du sport

Lutte contre les comportements déviants



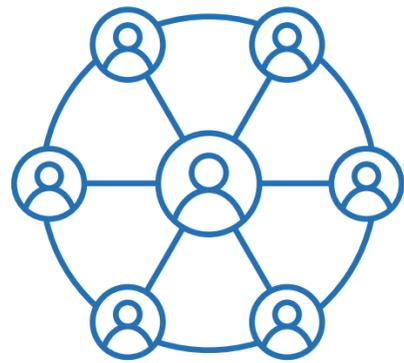
## Ambassadeur du foot

Recrutement, valorisation et engagement



## Bien-être

Développement des nouvelles pratiques



## Générateur de liens

Solidarité, convivialité, intergénérationnel



## Mixité

Inclusion, égalité, sport pour toutes et tous



## Eco-responsable

Gestes durables, sensibilisation

Le volontaire en service civique **ne remplace pas un salarié et n'est pas entraîneur** : il est là pour développer des activités annexes au sportif lui permettant de mettre en oeuvre une mission d'intérêt général.

# 03

## PARCOURS ADMINISTRATIF



# Phases recrutement

10/06 au 15/10

15/08 au 30/10

1/09 au 30/06



**Aucun contrat ne sera saisi en dehors de la période citée** ci-dessus soit du 10 juin au 15 octobre 2025.

# Demande de contrat(s)

La demande de contrat s'effectue via le lien du questionnaire envoyé sur les boîtes clubs, également publié sur le site et le Facebook du DFSM.

Toute demande de contrat ne vaut pas acceptation. La demande est étudiée en amont et le DFSM se réserve le droit de refuser une demande si celle-ci ne respecte pas le cadre légal.

## Pièces justificatives à fournir

### Volontaire majeur :

- CNI ou Passeport en cours de validité
- RIB de banque (pas de capture d'écran de l'application bancaire)
- Carte vitale ou attestation de sécurité sociale
- Certificat médical indiquant l'aptitude à réaliser une mission de service civique

### Volontaire mineur, ensemble des pièces du volontaire majeur + :

- Livret de famille page parents ET page enfant
- Attestation manuscrite tuteur légal autorisant le jeune à réaliser une mission de service civique

### Tuteur :

- CNI ou passeport du tuteur

# Formations obligatoires

## Tuteurs :

- **Formation Découvrir mon rôle de tuteur (7h)**

Gratuite, en présentiel ou distanciel, à réaliser dans les 3 mois suivant le début du contrat du jeune

## Volontaire :

- **Formation civique et citoyenne (2 jours)**

Organisée et prise en charge par le DFMS, elle aura lieu le temps d'un week-end de novembre. Il sera proposé aux jeunes d'être logés et nourris durant tout le week-end.

- **Formation PSC1 (1 jour)**

Organisée et prise en charge par le DFMS, différentes dates seront proposées au plus proche des volontaires.

# Suivis & outils

## **Drive nominatif - partagé au tuteur et au volontaire**

- Documents administratifs en cas de contrôle
- Ressources pour le tuteur et le volontaire
- Attestation de formation
- Suivi administratif (entretiens, attestation d'indemnité, planning)

## **Accompagnement DFSM :**

- Un rendez-vous minimum dans la structure avec la référente DFSM
- Soutien en cas de difficulté (problème de mission, problème de comportements...)
- Accompagnement du tuteur et du volontaire durant toute la durée du contrat
- Appui pour le projet d'avenir des jeunes

Nous demanderons aux structures de libérer les volontaires lors des journées événementielles du DFSM. L'objectif est de permettre aux volontaires de découvrir d'autres aspects du monde du sport.

# CONTACT



**Lucie LENORMAND**

**Responsable politiques publiques DFSM**

[lennormand@dfsm.fff.fr](mailto:lennormand@dfsm.fff.fr)

07 72 51 18 90



# CAMPAGNE 2025 / 2026

## REJOIGNEZ NOUS !

**110 contrats disponibles sur le Département**  
**Dépôt des demandes dès maintenant**



# 04

## ANNEXES



# Annexes



## [Guide du service civique DFSM](#)

contenant le détail du fonctionnement  
de l'intermédiation, des missions agréées...



## [Formulaire demande de contrat](#)